OVINS ET CAPRINS 2020





I AUTO-VACCINS

Chez les petits ruminants, il est possible de prélever le système nerveux central des animaux de moins de trois mois, le lait, les fèces, le sang et l'urine afin de faire fabriquer un vaccin. Il faut être sur que le mouton n'est pas atteint de tremblante. Seul un laboratoire spécialisé est agrée pour fabriquer ce vaccin. La fabrication n'est autorisée que si aucun vaccin contre cette maladie existe.

Formulaire prélèvement auto-vaccin en PJ.

II MAMMITES A STAPH DORE

Vaccin VIMCO.

Pour la prévention des mammites à staphylocoque doré. Concerne les brebis laitières.

III BRUCELLOSE (zoonose majeure).

La vaccination est <u>interdite</u> depuis 1998. L'objectif est de maintenir un statut indemne. Brucella melitensis.

Prophylaxie obligatoire (dépistage annuel : voir cours seconde année sur les prophylaxies). Cause majeure d'avortements.

IV CHLAMYDIOSE (zoonose : avortement)

Chlamydophila abortus

Première cause d'avortement chez les ovins.

Traitement AB (TLA: tetracycline) indispensable sur les gestantes et vaccination totalité cheptel.

V FIEVRE Q (zoonose: inhalation avortements)

Coxiella burnetti (bactérie gram -)

Quand la maladie s'exprime, la fièvre Q est responsable de bronchopneumonies avec toux, souvent compliquées de pasteurellose, accompagnées parfois de kératoconjonctivites et d'avortements (moins de 10% d'avortements).

Les animaux se contaminent par des piqures de tiques et par voie orale

- -2ml SC
- -2 injections à 1 mois d'intervalle -2ème injection : de 15 jours avant la saillie à 2 mois de gestation
- -Rappel annuel hors gestation. Important pour limiter l'excrétion et les avortements.

VI TOXOPLASMOSE. (zoonose)

Contamination par les selles de chat.

La toxoplasmose est responsable d'environ 10% des avortements chez la brebis

Selon le moment de l'infestation lors de la gestation, les conséquences sont différentes : en début de gestation (infertilité), milieu (avortements, momies, mises-bas prématurées).



Le vaccin limiterait le nombre d'avortements, augmenterait de façon significative le nombre d'agneaux viables ainsi que le poids moyen des agneaux nés.

La vaccination se fait entre 4 mois et 3 semaines avant la mise en lutte au moyen d'une injection de 2ml en intramusculaire. L'âge minimal pour la vaccination est de 5 mois.

VII PASTEURELLOSES

Ce sont les agents bactériens les plus fréquemment rencontrés dans les troubles respiratoires des ovins

- -Pasteurella haemolytica
- -Mannheimia haemolytica : 81% -sérotype 2 : 40% -sérotype 1 : <6% -sérotypes 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12 : minoritaires
- -Pasteurella trehalosi : 19% (spécifique aux petits ruminants) -sérotype 4 : 7-8% -sérotype 3 : 2-3% -sérotypes 10 et 15 : minoritaires
- -Pasteurella multocida (rôle limité contrairement aux bovins).

L'importance sanitaire et économique des pasteurelloses est non négligeable. Les pasteurelloses sont responsables de nombreuses affections aiguës parfois mortelles (affections respiratoires, affections septicémiques). Le taux de mortalité peut atteindre 20%

Une bonne vaccination n'exclut pas une bonne maîtrise des facteurs de risques (ambiance, densité,...)

VIII CLOSTRIDIES

Les bactéries responsables de la très grande majorité des cas d'entérotoxémie ovine sont Clostridium perfringens de type A

Les toxines sont responsables de l'ensemble ou la majorité des symptômes et lésions rencontrées au cours des affections à Clostridium.

Les agents de gangrènes (C.chauvoei, C.oedematiens, C.septicum, C.sordelli) de même que C.tetani pénètrent dans l'organisme à la faveur d'une plaie

Les entérotoxémies peuvent engendrer de graves conséquences économiques et sanitaires. En effet, les ovins sont particulièrement sensibles, (beaucoup plus sensibles que les bovins) aux entérotoxémies ainsi qu'au tétanos. Les entérotoxémies se rencontrent sur les animaux les plus gros, les plus beaux, ceux qui ont une croissance la plus rapide ; elles touchent surtout les jeunes sous la mère mais aussi les jeunes à l'engrais et beaucoup plus rarement les adultes. La morbidité peut être élevée et la mortalité atteint souvent 100%.

IX PIETIN

Fusobacterium necrophorum et Dichelobacter nodosus

Le piétin se présente sous deux formes : une forme bénigne et une forme grave. La forme bénigne crée une boiterie légère, des lésions modérées de la peau de l'espace inter digité. La forme grave est contagieuse et très douloureuse

La vaccination permet de diminuer la fréquence et la gravité de la maladie, mais elle a ses limites. Son échec est du à l'hétérogénéité des souches de Dichelobacter nodosus responsables de la maladie qui peuvent être différentes de celles du vaccin, et à l'importance des facteurs favorisants l'apparition du piétin dans l'élevage

La vaccination n'est pas suffisante pour contrôler le piétin dans un élevage dont l'hygiène est médiocre (humidité, densité,...).

X ECHTYMA CONTAGIEUX (zoonose mineure)

Due à un poxvirus.

. L'ecthyma contagieux se manifeste classiquement par la formation de papules et de vésicopustules sur les lèvres, les muqueuses buccales et la langue, plus occasionnellement sur les mamelles, les pieds, les organes génitaux. Touche gravement surtout les jeunes.

L'immunité colostrale lors de vaccination contre l'ecthyma semble inexistante. La durée de l'immunité est de 2 mois maximum.

Echtybel® peut être utilisé efficacement aussi bien en préventif qu'en curatif

XI ARTHRITE A ROUGET (zoonose avec complications cardiaques graves possibles).

Erysipelothrix rhusopathiae (bacille)

En France, le rouget du mouton est beaucoup moins fréquent que celui du porc et touche surtout des petits élevages familiaux

Vaccination des agneaux peu efficace. Immunité colostrale suffisante.

XII COLIBACILLOSES

Escherichia coli entéropathogènes

. Chez l'agneau, les colibacilloses donnent surtout lieu à des septicémies mortelles plutôt qu'à un syndrome diarrhéique (contrairement au veau)

Colibacillose à colibacilles entérotoxinogènes agneaux surtout avant 3 jours Syndrome des « agneaux baveurs » Sialorrhée due à l'hypoglyémie. Syndrome de « l'agneau mou ».

Les vaccins anti-colibacillaires sont en général relativement efficaces

1 ml par voie sous cutanée dans les 2 à 6 semaines avant la mise bas sur la brebis avec rappel annuel

XIII SALMONELLOSES (zoonose)

Deux formes (abortive et digestive) selon la souche. Digestive :hyperthermie, abattement marqué, diarrhée verdâtre parfois hémorragique et plus rarement une septicémie avec mort rapide

Les vaccins vivants sont plus efficaces que les vaccins inactivés pour la protection contre Salmonella typhimurium

XIV BORDER DISEASE

Pestivirus. Apparenté à la maladie des muqueuses et à la PPC.

Avortements, anomalies congénitales, et la naissance d'agneaux infectés de manière permanente (IPI). L'infection post natale est généralement sub-clinique mais peut se traduire par de graves épizooties d'entérite hémorragiques comme lors de l'épisode d'aveyronite.

Une expérience sur un nombre limité d'animaux a montré que ce vaccin pouvait protéger la brebis de l'infection fœtale.

C'est un vaccin qui a l'avantage d'être vivant, ne nécessitant qu'un rappel annuel

rmq: on peut utiliser Bovilis BVD pour les bovins.

XV FCO

Réovirus. Blue tongue. Maladie à déclaration obligatoire.

Les conséquences de l'infection varient de la forme asymptomatique à des formes mortelles chez un pourcentage variable de moutons, (2 à 20% de mortalité, parfois jusqu'à 50%).

Les objectifs de la vaccination visent soit l'éradication de la FCO sérotype 8 en Europe